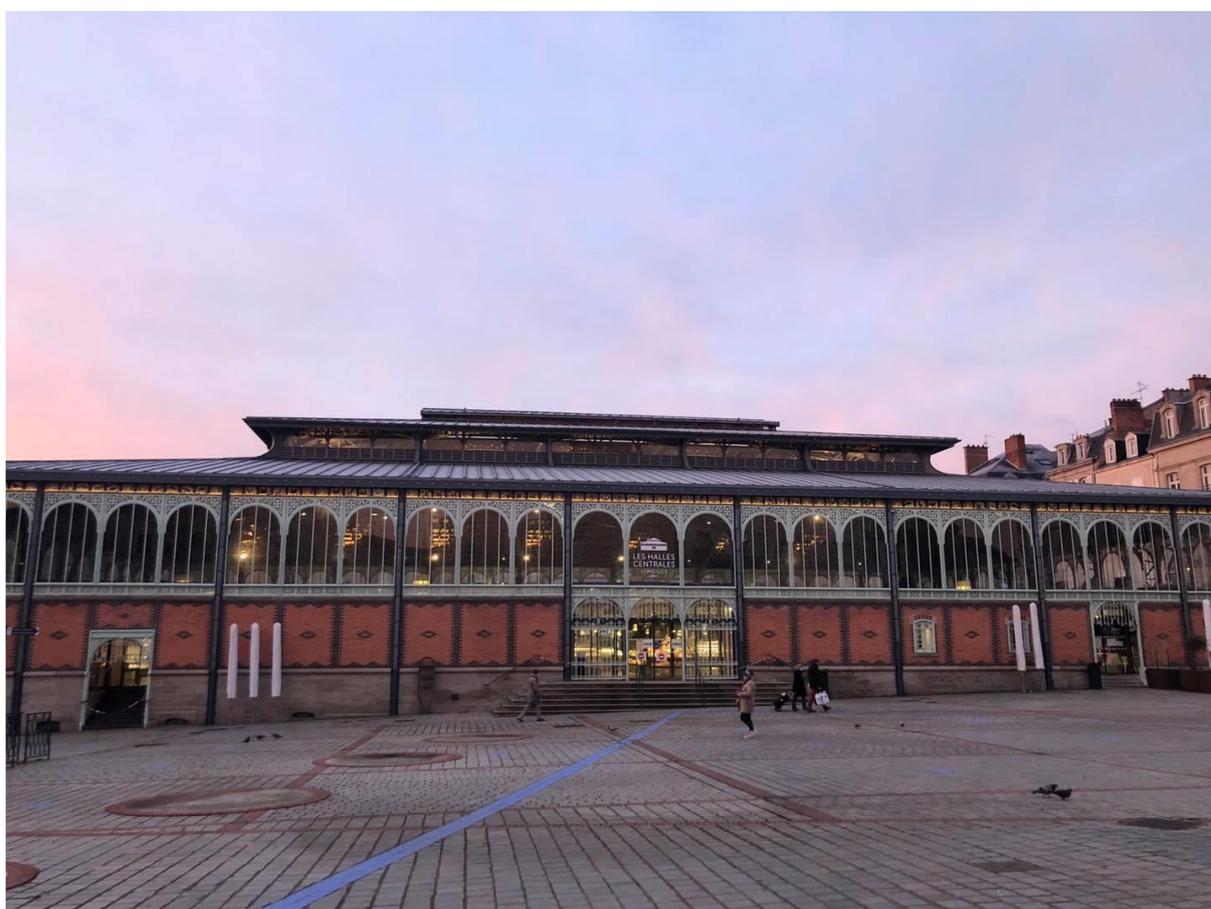


Service Action Commerciale
1 square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

HALLES CENTRALES



TOUT TYPE D'ACTIVITES, Production locale
(produits alimentaires et issus de l'agriculture biologique à
privilegier)
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
Du 22 août 2025 au 12 septembre 2025

Les halles centrales disposent de 32 étals, réservés aux activités alimentaires et de vente de fleurs, de 2 espaces de convivialité et de 2 restaurants situés dans des locaux distincts et indépendants.

Entièrement rénové en 2019, ce bâtiment, par les activités qu'il héberge a pour objectif de valoriser l'identité des halles d'en faire une vitrine du terroir et du savoir-faire limousin, de promouvoir les filières courtes et de qualité et d'offrir aux limougeauds et aux visiteurs un nouveau lieu de convivialité et de dégustation.

L'offre commerciale doit viser des publics différents et une clientèle le plus large possible : familles et seniors, population active, jeune et touristes.

ETAL N°15 : 8.44 m ²	TOUT TYPE D'ACTIVITES Production locale, produits alimentaires et issus de l'agriculture biologique à privilégier
---------------------------------	---

ACTIVITE RECHERCHEE :

Dans l'objectif de diversifier et compléter l'offre commerciale déjà présente dans les halles Centrales, la ville de Limoges recherche :

Production locale, produits alimentaires et issus de l'agriculture biologique à privilégier.

Comme le prévoit le règlement général des halles Centrales (art.3-5), des critères de sélection des activités des étals ont été établis à titre indicatif afin de pouvoir adapter l'offre de vente à la demande et aux orientations souhaitées par la Ville de Limoges.

Les attributions des étals peuvent prendre en compte les critères suivants :

- Le profil du nouveau candidat et la qualité de son projet
- A noter qu'une partie de la surface de vente aux halles est réservées aux producteurs-vendeurs. Les produits visés doivent être issus prioritairement et majoritairement de l'exploitation agricole du producteur -vendeur et éventuellement de manière complémentaire issus de l'agriculture locale (filieres courtes).

Par ailleurs, un commerçant ou une entreprise présente dans les halles ne pourra pas se voir attribuer plus de deux étals afin de conserver une offre diversifiée à la clientèle et de soutenir le plus grand nombre d'initiatives ou projets de chefs d'entreprises.

CRITERES DE SELECTION

- Qualité du projet : 50% avec :
 - Présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : **15%**
 - Pertinence et qualité des produits proposés : **35%**
- la demande du candidat correspondant à l'offre commerciale souhaitée par la Municipalité : **30%** (dont complémentarité avec l'offre commerciale présente)
- l'expérience ou la formation et les ressources affectées : **20%**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Toute demande devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature et de motivations,
- d'un descriptif du projet commercial, plan d'aménagement précis de l'étal, gamme de produits vendus,
- d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- d'un bilan comptable sur 3 ans,
- d'un extrait d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers,
- d'un état des expériences professionnelles dans le domaine commercial notamment (curriculum vitae),
- des licences débit de boisson, le cas échéant
- de la photocopie d'une pièce d'identité.

Tous ces différents éléments sont à fournir avec le dossier de candidature joint.

PIECES JOINTES :

- Dossier de candidature
- Le règlement des Halles Centrales
- Le plan des étals.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

Les dossiers devront être envoyés par courrier ou déposés à la Mairie, Service action commerciale, au plus tard **le 12 septembre 2025 à 17h00.**

Renseignements complémentaires :

Service action commerciale.

Contact : Guillaume BOUTET, Tél. : 05 55 45 63 35

Ou Florence LAGIER, Tél : 05 55 45 64 60

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (64 avenue Georges Dumas).

Protection des données :

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations.

Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale.

En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite. Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).